

**LA PERSONNE RESPONSABLE DE L'ACCÈS
AUX DOCUMENTS ADMINISTRATIFS**

Affaire suivie par Frédéric PELTRIAUX
Tél. : 02.48.27.80.68
frederic.peltriaux@departement18.fr

Monsieur Guillaume LEROY
Président de Transparence Citoyenne

Notre référence : Fiche NCADA-24-0034

BOURGES, le 27/02/2024

Références juridiques :

- Livre III du code des relations entre le public et l'administration (CRPA)
- Articles L.112-3 et suivants du CRPA

Objet : accusé de réception d'une demande de communication d'un document administratif

Envoi par courriel à dada+request-45198-10d0748d@madada.fr

Monsieur le Président,

Par la présente, j'accuse réception, au 27/02/2024, de votre demande de communication des documents suivants :

- « - Liste des subventions accordées par le Conseil départemental au titre de l'exercice 2021
- Liste des subventions accordées par le Conseil départemental au titre de l'exercice 2022
- Liste des subventions accordées par le Conseil départemental au titre de l'exercice 2023 »

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mes salutations distinguées.

Le président du conseil départemental du Cher,
Pour le Président et par délégation,
La personne responsable de l'accès
aux documents administratifs,

Frédéric PELTRIAUX

Délai et voie de recours : votre demande est susceptible de donner lieu à une décision implicite de rejet au 27/03/2024. Le cas échéant, jusqu'au 28/05/2024, la Commission d'accès aux documents administratifs pourra être saisie sur ce rejet (par voie postale à l'adresse suivante : TSA 50730, 75334 PARIS Cedex 07, ou, par le formulaire de saisie en ligne : <https://www.cada.fr/formulaire-de-saisine>). Sa saisine, pour avis, est un préalable obligatoire à l'exercice d'un recours contentieux devant le tribunal administratif d'Orléans.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données) s'appliquent au regard des demandes de communication de documents administratifs déposées auprès du Département du Cher.

Les informations recueillies permettent :

- aux agents habilités du Département du Cher (responsable de traitement) de traiter votre demande, selon les modalités précisées aux dispositions des articles L. 300-1 et suivants du code des relations entre le public et l'administration,
- aux agents habilités du Département du Cher d'établir des statistiques, études internes et enquête de satisfaction aux fins d'évaluation de la politique publique mise en œuvre et/ou dans le cadre de l'observatoire territorial (si besoin),
- aux autorités de contrôle des collectivités territoriales de réaliser leur contrôle (si besoin).

Ces données font l'objet d'un traitement informatique.

En fournissant les réponses, vous consentez à ce que les agents mentionnés ci-dessus, puissent effectuer le traitement de ces informations dans le cadre des objectifs mentionnés ci-dessus.

Les données personnelles sont conservées pendant la durée n'excédant pas celle nécessaire au regard de leurs objectifs. Elles sont traitées dans la limite des délais de prescription applicables.

Les personnes intéressées bénéficient d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, de portabilité de leurs données, d'un droit d'opposition au traitement de celles-ci ainsi que le droit à tout moment de retirer leur consentement. Pour ce faire, la demande doit être adressée au Délégué à la protection des données - Département du Cher - Hôtel du Département - 1 place Marcel Plaisant - CS 30322 - 18023 BOURGES Cedex, ou, via la rubrique « contact » sur <https://www.departement18.fr>.

Les réclamations relatives à la protection de vos données sont à adresser auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) :

- www.cnil.fr

- CNIL - Service des plaintes - 3 place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS Cedex 07.